

Rectorat

Division de
l'Encadrement, des
Personnels de
l'Administration et des
Prestations

DEPAP 2

Dossier suivi par
Bernadette COUANON
Cyriaque SAMSON
Téléphone
02 31 30 15 26
02 31 30 17 74

Télécopie
02 31 30 08 74

Courriel.
depap2@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

Le Recteur, Chancelier de l'Université

à

- Madame la Présidente de l'Université de CAEN
- Monsieur le Directeur de l'ENSICAEN
- Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Calvados, de la Manche et de l'ORNE
- Monsieur le Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, déléguée régionale à l'O.N.I.S.E.P. de BASSE-NORMANDIE
- Monsieur le Directeur du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de CAEN
- Monsieur le Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique de CAEN
- Messieurs les Directeurs des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique de SAINT-LO et d'ALENÇON
- Monsieur le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports
- Messieurs les Directeurs Départementaux de la Jeunesse et des Sports de la MANCHE ET DE L'ORNE
- Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sports d'HOULGATE
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté et des Centres d'Information et d'Orientation

- TRANSMIS DIRECTEMENT -

- Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie
- Mesdames, Messieurs les Chefs de Division et de Service du Rectorat

Circulaire Rectorale : C 2009 - 33

CAEN, le 04 juin 2009

Objet : Réemploi des agents non titulaires administratifs Rentrée 2009-2010 – recueil des vœux par Internet.

Afin d'examiner les conditions de réemploi à la rentrée 2009 des agents non titulaires cités en objet, je vous serais obligé de bien vouloir inviter les personnels concernés à suivre les instructions suivantes :

1. PERSONNELS CONCERNES

Doivent formuler des vœux d'affectation en vue de leur réemploi au cours de l'année 2009-2010, les agents contractuels administratifs nommés sur poste ou en suppléance.

2. FORMULATION DES VŒUX

Les demandes de réemploi devront être formulées par les personnels à partir de l'application AMAC (Aide au Mouvement Académique)

du lundi 08 juin au vendredi 19 juin 2009

L'application AMAC est accessible sur le site Internet de l'académie de Caen à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr>

rubrique : Applications de gestion - les outils
puis : Gestion des personnels
puis : Application des agents
enfin : AMAC

La saisie du **NUMEN** est indispensable pour accéder aux pages-écrans permettant de renseigner la demande de mutation. L'agent doit également choisir un **mot de passe confidentiel** (6 caractères maximum) qu'il est **impératif de mémoriser** pour une connexion ultérieure.

Le motif de la demande à saisir est « Autre ». La zone de saisie qui suit n'est pas à renseigner.

Les vœux peuvent porter sur : un établissement, une commune, un BEC (Bassin d'Education Concertée – vœu de type « groupement de communes »), un département ou l'Académie.

Les agents veilleront toutefois à formuler les vœux géographiques les plus larges.

3. VALIDATION DE LA DEMANDE

a) Confirmation de la demande

L'enregistrement définitif de la demande ne sera pris en compte que si la dernière page écran a été validée. Le message « votre demande est enregistrée » doit apparaître sur l'écran.

Jusqu'au 19 juin 2009, l'agent aura toujours la possibilité de consulter sa demande et s'il le souhaite, de la modifier voire de la supprimer.

Dans le cas où l'agent souhaite supprimer sa demande, il saisira son NUMEN puis son mot de passe et cliquera sur le bouton « suppression de la demande de mutation ». Seule cette fonction permet de supprimer une demande de réemploi déjà validée.

b) Accusé de réception

Les confirmations d'inscription vous seront transmises par courrier électronique dès **le 22 juin 2009**.

Il conviendra de les remettre immédiatement aux candidats au réemploi.

Elles devront ensuite m'être retournées, **revêtues de votre avis** (appréciation sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat au réemploi) **qui sera obligatoirement porté à la connaissance du candidat**, par courrier postal, signées pour le :

Vendredi 26 juin 2009

Si vous avez réalisé un entretien d'évaluation ou un entretien professionnel pour les personnes contractuelles en poste dans votre établissement ou votre service, vous pourrez joindre le compte-rendu d'entretien à cet envoi.

Toute demande non parvenue dans les délais ne pourra être prise en considération.

Important : afin de permettre la meilleure adéquation entre les postes à pourvoir et les profils de candidats, les agents devront préciser sur leur accusé-réception, à la suite des vœux d'affectation, s'ils ont déjà occupé des fonctions de secrétariat ou d'intendance en EPLE et s'ils acceptent un poste à temps incomplet (indiquer précisément la quotité dans ce cas : 50 à 90%).

4. RESULTATS DU REEMPLOI

a) Consultation par l'agent

Les résultats des demandes de réemploi pourront être consultées par les personnels à partir de l'adresse ci-dessous

A partir du 28 août 2009

<http://publinet.ac-caen.fr/reemploi/>

Les saisies des identifiants @MeOuvert (messagerie académique) sont indispensables pour accéder aux pages-écrans permettant de consulter les résultats à la demande de mutation.

Les agents contractuels devront répondre par oui ou par non à la proposition d'affectation, puis valider.

En cas d'acceptation, il leur appartiendra de prendre contact au plus vite avec le(s) chef(s) d'établissement(s) d'affectation concerné(s).

b) Consultation par l'établissement

Les affectations des agents contractuels pourront être consultées par les chefs d'établissement à partir de l'application AMAC (Aide au Mouvement Académique)

A partir du 28 août 2009

L'application AMAC est accessible sur le site Internet de l'académie de Caen à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr>

rubrique : Applications de gestion - les outils
puis : Gestion des personnels
puis : Application des établissements publics
enfin : AMAC

Les saisies du **code établissement et du mot de passe confidentiel** sont indispensables pour accéder aux pages-écrans permettant de consulter les affectations des agents contractuels dans votre établissement.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale de l'Académie



Michèle JOLIAT

Annexe : Liste des BEC

LISTE DES ZONES GEOGRAPHIQUES

	014991 BEC GRAND CAEN		050991 BEC SUD MANCHE
014020	ARGENCES	050025	AVRANCHES
014076	BLAINVILLE-SUR-ORNE	050074	BRECEY
014100	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	050076	BREHAL
014117	CABOURG	050168	DUCEY
014118	CAEN	050197	GAVRAY
014167	COLOMBELLES	050218	GRANVILLE
014225	DIVES-SUR-MER	050237	LA HAYE-PESNEL
014228	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	050256	ISIGNY-LE-BUAT
014257	EVRECY	050260	JUVIGNY-LE-TERTRE
014258	FALAISE	050359	MORTAIN
014301	GIBERVILLE	050410	PONTORSON
014327	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	050484	SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
014409	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	050487	SAINT-JAMES
014437	MONDEVILLE	050542	SAINT-POIS
014488	OUISTREHAM	050565	SARTILLY
014516	POTIGNY	050582	SOURDEVAL
014623	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	050591	LE TEILLEUL
014689	THURY-HARCOURT	050639	VILLEDIEU-LES-POELES
014712	TROARN		050992 BEC CENTRE MANCHE
014738	VERSON	050003	AGON-COUTAINVILLE
014752	VILLERS-BOCAGE	050095	CANISY
	014992 BEC PAYS D'AUGE	050099	CAREN TAN
014220	DEAUVILLE	050111	CERISY-LA-SALLE
014229	DOZULE	050147	COUTANCES
014333	HONFLEUR	050236	LA HAYE-DU-PUITS
014366	LISIEUX	050267	LESSAY
014371	LIVAROT	050292	MARIGNY
014431	MEZIDON-CANON	050349	MONTMARTIN-SUR-MER
014478	ORBEC	050393	PERCY
014514	PONT-L'EVEQUE	050394	PERIERS
014654	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	050455	SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE
014715	TROUVILLE-SUR-MER	050488	SAINT-JEAN-DE-DAYE
	014993 BEC BESSIN	050502	SAINT-LO
014047	BAYEUX	050550	SAINT-SAUVEUR-LENDELIN
014143	CAUMONT-L'EVENTE	050592	TESSY-SUR-VIRE
014191	COURSEULLES-SUR-MER	050601	TORIGNI-SUR-VIRE
014200	CREULLY		050993 BEC NORD COTENTIN
014342	ISIGNY-SUR-MER	050041	BEAUMONT-HAGUE
014370	LE MOLAY-LITTRY	050082	BRICQUEBEC
014515	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	050129	CHERBOURG-OCTEVILLE
014692	TILLY-SUR-SEULLES	050173	EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE
014711	TREVIERES	050184	FLAMANVILLE
	014994 BEC BOCAGE VIROIS	050203	LA GLACERIE
014027	AUNAY-SUR-ODON	050341	MONTEBOURG
014061	LE BENY-BOCAGE	050383	OCTEVILLE
014174	CONDE-SUR-NOIREAU	050402	LES PIEUX
014658	SAINT-SEVER-CALVADOS	050412	PORTBAIL
014726	VASSY	050416	QUERQUEVILLE
014762	VIRE	050523	SAINTE-MERE-EGLISE
		050539	SAINT-PIERRE-EGLISE
		050551	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
		050562	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
		050602	TOURLAVILLE
		050615	VALOGNES

061991 BEC PERCHE-PAYS D'OUCHÉ

061038 BELLEME
061181 GACE
061214 L' AIGLE
061230 LONGNY-AU-PERCHE
061258 LE MELE-SUR-SARTHE
061293 MORTAGNE -AU-PERCHE
061297 MOULINS-LA-MARCHE
061345 REMALARD
061484 LE THEIL

061992 BEC CENTRE ORNE

061001 ALENCON
061006 ARGENTAN
061074 CARROUGES
061153 ECOUCHE
061464 SEES
061494 TRUN
061508 VIMOUTIERS

061993 BEC BOCAGE ORNAIS

061007 ATHIS-DE-L'ORNE
061063 BRIOUZE
061075 CEAUCE
061145 DOMFRONT
061163 LA FERRIERE-AUX-ETANGS
061168 LA FERTE-MACE
061169 FLERS
061324 PASSAIS
061339 PUTANGES-PONT-ECREPIN
061486 TINCHEBRAY